Session du 25 mars 2019

QUESTION D'ACTUALITE

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Catherine BOURSIER, déléguée du territoire Val de Lorraine

Fichier national des MNA

Monsieur le Président,

Notre Département s'est engagé depuis plusieurs années dans l'accueil des Mineurs Non Accompagnés. Vous avez réaffirmé notre volonté de proposer un accueil digne et inconditionnel à ces jeunes. Je partage bien entendu ces valeurs de solidarité et de fraternité.

La publication du décret n°2019-57 du 30 /01/ 2019 issu de la loi « Asile et Immigration » portant création d'un fichier de traitement des données personnelles en appui à l'évaluation de la minorité des MNA interroge aujourd'hui les compétences mêmes des départements.

Une mission nationale conduite conjointement entre l'ADF et l'Etat préconisait la mise en place d'un dispositif permettant la création d'un fichier afin d'exercer au mieux nos responsabilités vis-à-vis de ces jeunes. Notre collectivité a participé à ces travaux par l'intermédiaire de sa Directrice Générale des Services.

Au-delà du travail quotidien des services, ce sujet a également été évoqué lors des travaux de la mission interne sur les MNA, elle devrait rendre ses conclusions dans les semaines à venir.

L'application de ce décret me pose de réelles questions de fond quant à l'exercice de cette compétence relative à l'accueil des MNA.

Ce décret marque les limites du « en même temps », entre le nécessaire accueil relatif à la protection de l'Enfance et la gestion des flux migratoire, compétence régalienne de l'Etat.

Si ce fichier, à la main du Ministère de l'Intérieur et mis en œuvre par les préfectures, que nous devrons alimenter si nous l'acceptons permettra d'améliorer la gestion des MNA, d'éviter le nomadisme et de contribuer à conforter les missions de protection de l'enfance des départements, il sera également un outil de lutte contre l'entrée et le séjour irrégulier des étrangers en France.

Je sais par ailleurs que certains départements ont d'ores et déjà rejeté la mise en œuvre de ce fichier et qu'il est fortement contesté par les associations engagées dans le soutien aux migrants.

Aussi, Monsieur le Président, je souhaiterais connaitre précisément la position du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle sur ce sujet.

Je vous remercie.